## DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME MARIE-PIERRE CALLET / M. HENRI PONS

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 31 Mars 2017

OBJET : Avis du Département sur le projet de la révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Vauvenargues

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A émis un avis favorable sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Vauvenargues, sous réserve expresse de prendre en compte les observations figurant dans le rapport.

A l'unanimité

## **ADOPTE**

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée